



CAF TOURAINE

ACTION SOCIALE

Service Développement territorial

TSA 47444 - 37929 TOURS Cedex 9

APPEL A PROJET PARENTALITE 2023



<https://www.parents-touraine.fr/>

<https://www.caf37-partenaires.fr/>

Depuis 2012, la Caf 37 lance chaque année un appel à projet « Quinzaine de la parentalité ». Ce temps fort annuel permet de donner un coup de projecteur sur ce qui se fait au quotidien, de sensibiliser les parents sur certains thèmes ou problématiques et de faire connaître les services existants sur les territoires. Elle a également contribué à fédérer les acteurs de la Parentalité sur les territoires autour des Réaap ou des réseaux d'acteurs. Aujourd'hui, la quasi-totalité des territoires sont maillés en REAAP, et sont co-animés par la CAF et les collectivités locales ou centres sociaux selon les configurations territoriales.

Néanmoins, même si elle est un moment phare au cours de l'année, la Quinzaine de la parentalité ne permet pas de structurer ni de financer une politique territoriale, ainsi qu'un programme cohérent d'actions de soutien à la fonction parentale tout au long de l'année.

De plus, les actions proposées lors de la Quinzaine apportent un soutien très ponctuel aux familles.

C'est pourquoi la Caf 37 a, depuis 2019, adapté et modifié son appel à projet parentalité à destination des REAAP et des réseaux d'acteurs en y incluant, en complément des actions proposées dans le cadre de la Quinzaine de la parentalité, la possibilité de présenter des actions intégrées dans un programme annuel de soutien à la fonction parentale.

Le présent cahier des charges de l'appel à projet Parentalité précise les objectifs et les critères d'éligibilité relatifs aux actions proposées dans le cadre de la Quinzaine de la parentalité et aux actions présentées dans un programme annuel de soutien à la fonction parentale.

1. LES OBJECTIFS ET CRITERES GENERAUX

↳ LES OBJECTIFS

- Informer les parents sur des questions relatives à la parentalité ;
- Valoriser, conforter et développer les compétences parentales ;
- Prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intra-familiales,
- Créer les conditions propices aux échanges entre parents.

↳ **LE PUBLIC CIBLE** : les parents des enfants de 0 à 18 ans et futurs parents

Les actions devront tendre à toucher **majoritairement** les publics suivants :

- Parents en situation de handicap ou parents d'enfants en situation de handicap ;
- Familles monoparentales ;
- Familles très isolées ;
- Familles recomposées ;
- Familles migrantes ou en difficultés culturelles/ linguistiques ;
- Citoyens Itinérants Français ;
- Familles suivies par les services sociaux ou les associations caritatives ;
- Parents ayant des enfants avec des troubles du comportement

Les actions ne concernant que les professionnels ne seront pas retenues.

↳ LE TERRITOIRE

Les projets **retenus en priorité** seront ceux des territoires concentrant une forte vulnérabilité familiale dont :

- Les quartiers inscrits à la politique de la ville
- Les zones de revitalisation rurale

Les porteurs de projets inscrits en politique de la ville devront impérativement décrire en quoi leur action viendra renforcer l'existant.

Dans le secteur rural, la Caf priorisera les projets portés à l'échelle intercommunale.

Les projets proposés devront être en cohérence avec les diagnostics de besoins des territoires (matérialisés le cas échéant dans les Conventions Territoriales Globales, les Projets Sociaux de Territoire, Contrats de projets des structures d'animation de la vie sociale.)

↳ LE PORTEUR DE PROJET

Le porteur du projet devra être un acteur avec une implantation locale et à but non lucratif.

Il devra être en charge de la coordination et de l'animation du réseau d'acteurs /REAAP, sur son territoire.

Le programme ne vise pas à financer des têtes de réseaux départementales. Toutefois, ces acteurs départementaux, en tant qu'experts, peuvent être associés à un programme local. L'expertise de la Caf peut également être mobilisée sur certains sujets (accès aux droits, la séparation ; le deuil ...).

Le porteur de projet est l'interlocuteur administratif de la Caf. Il s'assure de la mise en œuvre du programme, de son suivi et de son évaluation. Chaque opérateur devra fournir un bilan d'activité et financier à la Caf.

De même, il appartiendra aux opérateurs des actions de répondre au questionnaire CNAF en ligne. Ce questionnaire vise à permettre une remontée de l'ensemble des actions parentalité au niveau national.

↳ LES ACTIONS ET PRINCIPES D'INTERVENTION

Les actions doivent répondre à **des besoins réels et identifiés du territoire concernant les problématiques rencontrées par les parents.**

Ne seront pas financées dans le cadre de l'appel à projet les actions d'animation collective à visée exclusivement sportive, artistique, culturelle, ludique ou de loisirs.

Elles sont exclusivement **sous forme collective.**

Elles doivent tenir compte des disponibilités des parents et être réparties sur l'ensemble du territoire.

Les projets devront intégrer les critères suivants :

- Des conditions favorables à la participation des parents aux différentes étapes du projet,
- La prise en compte de la diversité de toutes les structures familiales,
- La neutralité confessionnelle et philosophique des actions (ouverture à tous et absence de tout prosélytisme),
- Le caractère gratuit des prestations ou symbolique de la participation financière demandée aux familles.

Plus globalement, il est demandé aux opérateurs de projet d'adhérer **au respect des principes d'action de la charte** des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (*disponible sur <https://www.caf37-partenaires.fr/thematique/parentalite/>*.)

2.LES OBJECTIFS ET CRITERES SPECIFIQUES

L'APPEL A PROJET SE DECLINE EN DEUX VOLETS :

- **La Quinzaine Parentalité,**
- **Le hors Quinzaine de la parentalité** : le programme annuel d'actions Parentalité

	La Quinzaine de la parentalité	Le Hors Quinzaine parentalité Programme annuel d'actions
Les actions	Les actions pourront être ponctuelles ou s'inscrire dans un programme à l'année.	Les actions peuvent s'inscrire dans un programme d'actions et/ou parcours socio-éducatif tout au long de l'année . Ces actions doivent prendre la forme d'ateliers structurés animés par des professionnels formés à l'écoute et à l'animation de groupes autour des problématiques en lien avec la fonction parentale. Sont exclues les actions qui ont pour seul vocation l'organisation d'échanges libres. Seront privilégiées les actions d'accompagnement ainsi que les démarches pro-actives vis-à-vis des familles les plus en difficultés.
Le thème/les thématiques	<p>Seront financées uniquement les actions en lien avec le thème départemental</p> <p>Le thème départemental de la « Quinzaine Parentalité » 2023 est « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et écologie »</p> <p>Pour répondre à cette thématique, différents axes de travail sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer des actions, des projets permettant de valoriser le rôle positif de la nature sur le développement de l'enfant (1)(3) ➤ Sensibiliser et accompagner les parents sur la problématique de l'éco-anxiété chez les adolescents et les jeunes (2) ➤ Développer des actions, des projets permettant d'aborder des questions de parentalité et d'écologie (perturbateurs endocriniens, éducation à l'environnement...). <p>Ces actions bénéficieront d'un affichage au sein du programme départemental</p>	<p>Les projets prioritaires seront ceux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'appuyant sur la programmation des mardis de la parentalité. Les sujets pressentis pour 2023, sont entre autres : <ul style="list-style-type: none"> - Les troubles anxieux en milieu scolaire - Les enjeux de la littérature enfance/jeunesse - Le cyberharcèlement - Identité/genre et sexualité... ➤ Permettant de développer des projets sous forme de « parcours », s'inscrivant dans la durée, sous format collectif et/ou individuel*. ➤ Répondant aux besoins et attentes spécifiques identifiés. Le dispositif hors-quinzaine est un levier supplémentaire pour répondre aux besoins des familles sur les territoires. <p>*La finalité étant de permettre aux parents ayant des besoins identifiés lors de temps collectifs, d'être orientés et accompagnés de façon individuelle. L'accompagnement individuel n'est pas financé dans le programme d'actions « hors quinzaine »</p>
La périodicité	Les actions devront avoir lieu lors de la Quinzaine de la Parentalité soit : du 24 mars au 7 avril 2023	Le programme annuel intégrera des actions qui devront se réaliser sur l'année 2023 hors période de Quinzaine soit du 1 ^{er} janvier 2023 au 23 mars, et du 8 avril au 31 décembre 2023
Les modalités d'instruction	Date limite de dépôt des dossiers sur la plateforme élan au plus tard le 31 janvier 2023 . Les projets déposés après cette date ne seront pas examinés. Une commission d'examen des projets se tiendra le 8 février 2023. La décision de la commission de la Caf sera notifiée aux opérateurs et porteurs de projet au plus tard le 17 février 2023.	Des commissions d'étude et de validation des projets se tiendront aux dates suivantes : - 8 février 2023 - 6 avril 2023 - 8 juin 2023 - 12 septembre 2023 - 5 octobre 2023 Dépôt des dossiers sur élan 1 mois avant la date de passage en commission

Une attention particulière sera encore portée cette année dans l'instruction et la validation des projets à la capacité des porteurs à penser la mise en œuvre des actions proposées en présentiel mais aussi à distance (dans le cas notamment où le contexte sanitaire rendrait impossible la réalisation d'actions en présentiel).

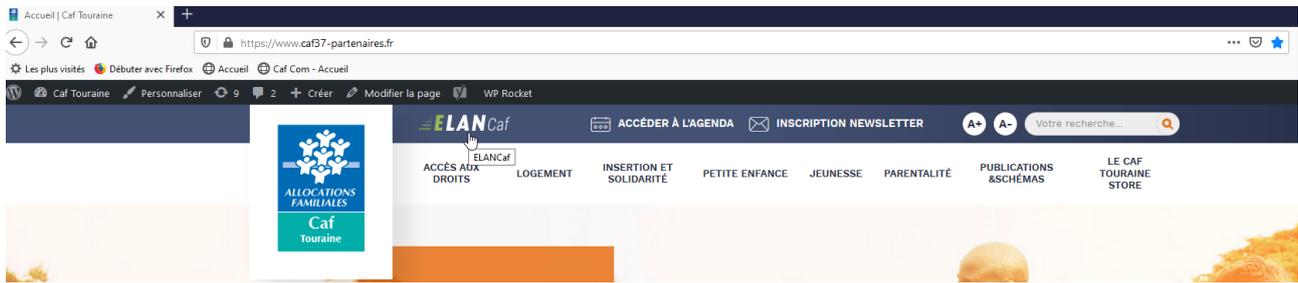
(1) Une étude de l'Institut de Veille Sanitaire de 2015 a ainsi montré que pendant la semaine, quatre enfants de 3 à 10 ans sur 10 ne jouaient jamais en plein air. Cette même étude met en évidence le rôle positif de la nature sur le développement de l'enfant, notamment sur la santé physique, il existe une corrélation nette entre le temps de jeu en plein air et la corpulence. Sur la santé psycho émotionnelle des enfants ensuite, par l'amélioration de la concentration, de la confiance en soi, de la curiosité mais aussi la réduction du stress. Nous pouvons facilement prétendre que les deux dernières vécues n'ont fait que renforcer le constat de cette étude.

*(2) D'après une étude menée dans une dizaine de pays dont la France, 45% des jeunes souffrent aujourd'hui d'éco-anxiété. En France, elle concerne 80% des jeunes, l'éco-anxiété est définie comme une « détresse émotionnelle, mentale ou physique face à la crise climatique »
Bien qu'exclue des pathologies psychologiques, celle-ci peut s'accompagner de troubles du sommeil, de pertes de poids, ou de comportements dépressifs. Elle est généralement décrite comme une inquiétude « anticipatoire ».*

*(3) De nombreuses études ont mis en évidence le rôle positif de la nature sur le développement de l'enfant. L'intérêt des paysages naturels sur la santé a été porté par de nombreux pays nordiques, qui élèvent les enfants au maximum à l'extérieur. En jouant dans la nature et avec la nature, les enfants développent leur curiosité, leur imaginaire, leur vocabulaire, leur dextérité motrice, etc.
Le contact avec l'environnement naturel a des effets directs sur les apprentissages, notamment grâce aux effets sur l'attention, la baisse du stress, la joie, et la motivation.
Profiter d'espaces moins contraints et moins artificialisés diminue le stress et les comportements agressifs des adultes et des enfants.
La ville et ses espaces naturels sont aussi l'occasion de courir, sauter, grimper, danser, observer, découvrir, etc. permettant ainsi de prendre conscience de son corps et de l'espace.
Pour autant de récentes études sociologiques ont confirmé à quel point le confinement avait profondément ravivé un besoin de nature.*

3. LES MODALITES DE REPONSE

Les projets proposés devront être adressés VIA la Plateforme ELAN qui est désormais l'unique porte d'entrée pour les projets parentalité via le site Partenaires : <https://www.caf37-partenaires.fr/>



Et sur la plateforme directement => <https://elan.caf.fr/aides>

Vous trouverez sur le site Partenaires (<https://www.caf37-partenaires.fr/thematique/parentalite/>) l'ensemble des modalités relatives au dépôt du dossier : modalités d'accès à la plateforme ELAN, le contenu du dossier etc...).

Il sera demandé d'établir :

- une demande pour la Quinzaine parentalité,
- une demande pour le Hors Quinzaine parentalité.

Le dossier sous ELAN comporte un ensemble de chapitres vous permettant une présentation détaillée de la stratégie territoriale et du programme annuel précisant :

- Contexte et origine du projet
- Les objectifs opérationnels des actions (une fiche par action)
- La nature des actions, la thématique, le public
- Les organismes et professionnels mobilisés pour définir le programme et pour assurer les échanges avec les familles
- Le lieu et le périmètre de l'action
- Les modalités d'information et de mobilisation des familles les plus fragiles.

La Caf sera particulièrement attentive à ce point et elle invite les porteurs de projet à faire preuve d'innovation (réseaux sociaux, actions « hors les murs »)

L'évaluation du programme devra permettre d'identifier les bénéfices pour les familles avec des modalités les associant (sondage, questionnaire...).

- Le budget du programme et les devis pour toute dépense supérieure à 100 €

- Une attention particulière sera portée cette année dans l'instruction et la validation des projets à la capacité des porteurs à penser la mise en œuvre des actions proposées en présentiel mais aussi à distance (dans le cas notamment où le contexte sanitaire rendrait impossible la réalisation d'actions en présentiel).

Pour toute difficulté technique, vous pourrez joindre :

Sylvie Michel : sylvie.michel@caftours.cnafmail.fr,
Nathalie Palmenty Mallet : nathalie.palmentymallet@caftours.cnafmail.fr,
Marie Hélène Péala : marie-helene.peala@caftours.cnafmail.fr
Michael Boudmer : michael.boudmer@caftours.cnafmail.fr ,

4. LES MODALITES DE FINANCEMENT

En cas d'éligibilité du projet, la Caf Touraine interviendra entre 50 et 80% maximum du coût total des projets dans la limite des crédits disponibles. **La recherche de co-financement est donc indispensable.**

Les subventions attribuées seront destinées à financer des actions de terrain et non les charges de fonctionnement de structures. De ce fait, les charges de personnel ne seront pas prises en compte dans le budget de l'action à l'exception des heures supplémentaires rémunérées et non récupérées (sous réserve de la fourniture d'une attestation sur l'honneur). De même, les frais de communication pourront être plafonnés à 10% du total pour le calcul de la subvention.

Le programme d'actions devra faire l'objet d'un budget spécifique. Pour les centres sociaux et espaces de vie sociale, il devra être différencié de celui des prestations de service (aide au fonctionnement) ; les financements accordés viendront s'ajouter à la prestation de service Animation Collective Familles selon les critères cumulatifs suivants :

- Actions nouvelles
- Actions nécessitant le financement d'un intervenant extérieur

Toute dépense doit être en lien avec l'action proposée et doit être justifiée. La commission Caf se réserve le droit de limiter ou de refuser certaines dépenses jugées non cohérentes avec le projet. Tous les projets sont soumis à décision de la Commission.

Une fois le projet validé par la Commission, l'aide accordée fera l'objet d'une notification. Les actions financées doivent avoir lieu sur l'année 2022 uniquement.

La CAF procédera au paiement de la subvention à réception des pièces justificatives suivantes :

- les bilans financier et d'activité de l'action
- la complétude du questionnaire CNAF en ligne via Sphinx
- En cas d'heures supplémentaires rémunérées et non récupérées, une attestation sur l'honneur (datée, tamponnée et signée) mentionnant le nombre d'heures effectuées et le montant correspondant versé.

5. COMMUNICATION

La communication relative aux actions financées dans le cadre de l'appel à projet s'effectue à l'échelon local.

Elle devra faire obligatoirement **mention du soutien de la Caf Touraine**, a minima en apposant le logo de la Caf et le logo Parents Touraine :



Communication Quinzaine de la Parentalité

La Caf se charge de mettre à disposition des porteurs de projets locaux, les outils de communication en format papier (affiche A4 et A3) et **en format numérique**.

Les porteurs de projets locaux devront relayer les actions de communication au niveau local **obligatoirement** au moyen des outils de communication suivant : un kit de communication de proximité sera disponible sur le site partenaire <http://www.caf37-partenaires.fr/> en janvier 2022, dépliant 2 volets, affiche, vignette (pour illustrer un flyer), note sur un rappel au droit à la propriété intellectuelle.

A noter que le versement de la subvention « Quinzaine parentalité » est subordonné au respect des règles de communication ainsi qu'à celui des règles **relatives au droit de la propriété intellectuelle**.

Un programme départemental sera publié sur : <https://www.parents-touraine.fr/>

6.LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour toute information complémentaire et aide au montage de votre projet, vous pouvez contacter la chargée de Développement Social de votre Territoire (cf. cartographie).

Les CDSL sont en mesure de faire appel à des services et actions départementales pour vous aider à construire votre programme. Les services de la Caf Touraine pourront également organiser des actions.

Les textes de référence sur les Reaap et sur l'action de la Caf en la matière sont disponibles sur le site partenaires : <http://www.caf37-partenaires.fr/>

Territoires d'intervention Service Développement Territorial CAF Touraine - Juin 2022 -



Caroline AUPEST
Responsable Adjointe Action Sociale
Chargée du Développement Territorial
02.46.67.10.58



Armelle BARON
Conseillère Technique
Territoriale
06.25.25.51.63
02.46.67.10.62



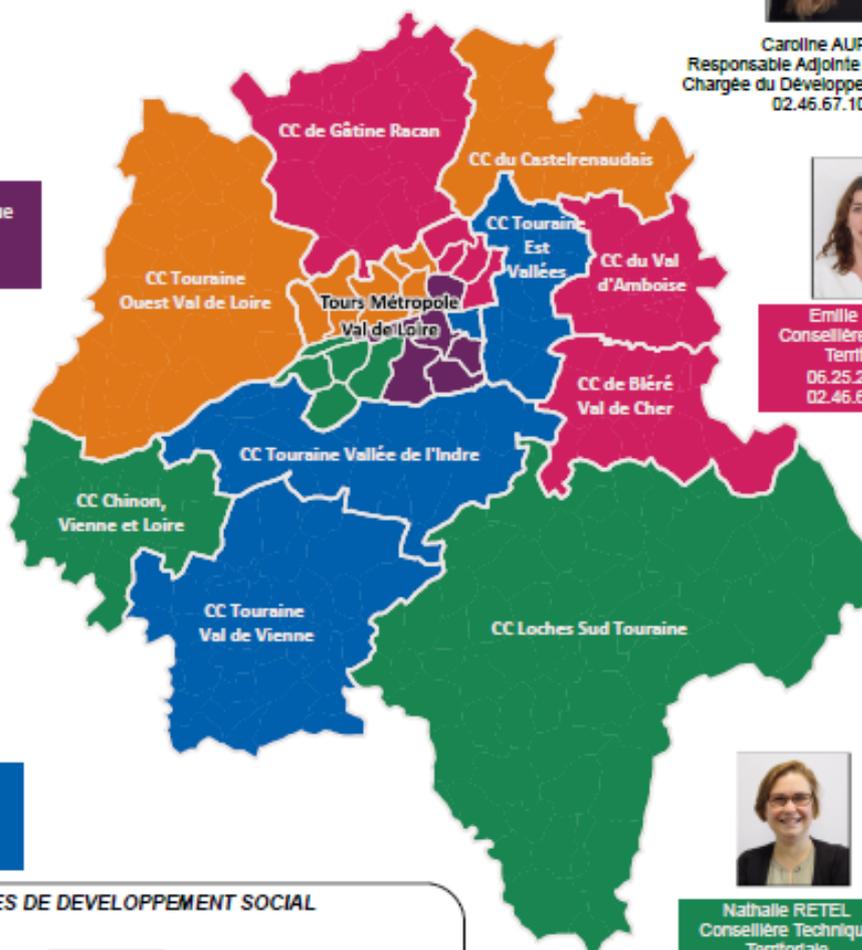
Alexandra LATAPY
Conseillère Technique
Territoriale
06.25.25.51.49
02.47.31.56.02



Pauline BONY
Conseillère Technique
Territoriale
06.29.07.00.91
02.46.67.10.65



Emilie FRIGUI
Conseillère Technique
Territoriale
06.25.25.52.20
02.46.67.10.67



Nathalie RETEL
Conseillère Technique
Territoriale
06.25.25.51.46
02.46.67.10.71

CHARGEES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL



Marie-Hélène PEALA
06.25.25.52.21
02.46.67.10.68

CC Touraine Val de Vienne
CC Touraine Vallée de l'Indre
CC Touraine Est Vallées
CC Touraine Ouest Val de Loire



Sylvie MICHEL
06.25.25.51.88
02.46.67.10.69

CC Chinon Vienne et Loire
CC Gâtine et Cholsille-
Fays de Racan
CC Loches Sud Touraine



Nathalie PALMENTY-MALLET
06.27.47.52.08
02.46.67.10.60

CC Castelrenaudais
CC Biérré Val de Cher
CC Val d'Amboise
Commune de St Pierre des Corps

CONSEILLERS TECHNIQUES THEMATIQUES



Karine LORMOIS
Petite Enfance / Enfance
et Handicap
06.03.73.40.20
02.46.67.10.61



Nabila TALAL
Animation Vie
Sociale/ Habitat /
Jeunesse
06.23.55.02.20



Michaël BOUDMER
Parentalité
02.46.67.10.59

CHARGE D'ETUDES



Emilie SOEUR
Chargée d'études
en Action sociale
02.46.67.10.70

ANNEXE 1

CAF 37/Mission Parentalité

Co-construction de l'évaluation 2022

Dans le cadre du travail réalisé avec certains d'entre vous en avril et juin 2021 sur la mise en place d'une méthode d'évaluation des actions « Quinzaine de la parentalité », les questions évaluatives retenues sont les suivantes :

- ◆ Qu'est-ce que les actions proposées produisent auprès des bénéficiaires ?
- ◆ Quels en sont les bénéfices ? Quels en sont les effets attendus et inattendus ?

En fonction des actions envisagées, il s'agit de choisir les critères et les indicateurs correspondant dans le tableau ci-dessous.

CRITERES	INDICATEURS
<p><i>La population/les bénéficiaires</i></p>	<p>Identifier la population ciblée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les parents ➤ Les enfants ➤ Les familles
<p><i>En ce qui concerne les domaines des bénéfices : le lien social est un critère qui a été retenu.</i></p> <p><i>Il s'agit donc de comprendre et de caractériser ce lien social créé lors des actions mises en place.</i></p> <p><i>Les indicateurs vont permettre cette caractérisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le type de lien social, - Sa temporalité, - Son intensité. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Y-a-t-il création de lien social : oui / non ➤ Quel type de lien social a été créé ? <ul style="list-style-type: none"> • De l'entraide entre qui et qui ? • De la solidarité ? • De la convivialité ? ➤ La temporalité des bénéfices : aujourd'hui, demain / court et long terme, ➤ L'intensité des bénéfices : un peu, beaucoup... passionnément...
<p><i>En ce qui concerne les apprentissages :</i></p> <p><i>Les apprentissages sont un second critère. Il s'agit de comprendre quels sont les apprentissages produits par les actions mises en place.</i></p> <p><i>Différents indicateurs ont été identifiés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les savoirs = les connaissances sur... - Les savoir-faire = la pratique de... - Les savoir-être = les attitudes - L'estime de soi 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quels sont les apprentissages réalisés ? <ul style="list-style-type: none"> • En termes de savoirs ? • De savoir-faire ? • De savoir-être / savoir-faire comportementaux) ? • D'estime de soi / de confiance en soi ?
<p><i>En ce qui concerne la fréquence de participation</i></p> <p><i>Autre critère retenu : la participation</i></p> <p><i>Il s'agit d'appréhender sa fréquence (indicateur) afin de comprendre si cette dernière a un impact sur les critères précédents.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régulière, occasionnelle

A titre indicatif voici une liste de supports (outils) de collecte des données et de leur restitution :

- ✓ Questionnaire écrit
- ✓ Questionnaire oral
- ✓ Entretiens téléphoniques
- ✓ Entretiens in situ
- ✓ Entretiens filmés
- ✓ Focus groups / entretiens collectifs
- ✓ Journal de bord
- ✓ Livre d'or papier
- ✓ Livre d'or numérique
- ✓ Borne interactive

Un accompagnement est envisageable par l'Espace Passerelles et Estelle Durand-Girardin d'Artéfacts pour aider les structures à mettre en place la démarche d'évaluation.

- en termes de collecte des données
- en termes d'analyse de ces données
- en termes de mise en commun des évaluations réalisées à l'échelle de chaque structure.

Annexe 2 : Ressources

<https://www.franceinter.fr/emissions/en-toute-subjectivite/en-toute-subjectivite-du-mardi-10-mai-2022>

Une étude de l'Institut de veille sanitaire a ainsi montré que pendant la semaine : quatre enfants de 3 à 10 ans sur 10 ne jouaient jamais en plein air. Ce matin, Cécile Duflot nous parle de printemps et d'enfants !

Il faut redonner de la nature aux enfants © Getty / Tang Ming Tung

Parce que les violettes et les primevères, les tulipes, le myosotis et bien sûr le muguet : c'est le printemps. Parce que regarder les bourgeons minuscules du catalpa se transformer en gigantesques feuilles est un ravissement chaque année recommencée. Et pourtant dans nos sociétés de plus en plus urbanisées le rapport à la nature se distend et en particulier celui des enfants. Le rapport à la nature et même au plein air tout simplement, une étude de l'institut de veille sanitaire a ainsi montré que pendant la semaine : **quatre enfants de 3 à 10 ans sur 10 ne jouaient jamais en plein air.**

Pourtant les toutes récentes études sociologiques ont confirmé à quel point le confinement avait profondément ravivé un besoin de nature. Et les chercheurs ont également noté que le rapport à la nature est profondément influencé par la manière dont il s'est construit pendant l'enfance.

Et les plus jeunes générations ont tendance à être éloignées de la nature par leurs lieux de vie, plus urbains, leurs activités, plus sédentaires mais aussi par la réduction de leur temps libre. Et pourtant là aussi de très nombreuses études concordent : le contact avec la nature présente beaucoup de bénéfices pour les enfants :

Quels sont ces bénéfices ?

- **Sur la santé physique d'abord : l'étude que je citais au début montre une corrélation nette entre le temps de jeu en plein air et la corpulence.**
- **Sur la santé psycho émotionnelle des enfants ensuite, par l'amélioration de la concentration, de la confiance en soi, de la curiosité mais aussi la réduction du stress.**
- **A noter en passant, l'effet est valable aussi chez les adultes. Des chercheurs de l'Université de Stanford ont montré que l'immersion dans la nature a un effet de prévention de la dépression.**
- **Bénéfices éducatifs enfin car beaucoup d'études montrent la richesse et l'efficacité de l'enseignement en plein air y compris sur l'apprentissage des mathématiques par exemple. Au Danemark il existe des s_kov borne haven_, littéralement des « écoles maternelles dans les bois », on trouve aussi de nombreux exemples en Suisse, en Allemagne et en Suède.**

En France, l'éducation en milieu naturel est très peu présente mais il existe une tradition qui réveillera bien des souvenirs à toutes les générations qui m'écoutent : les classe de neige, de mer et les classes vertes.

Pour celles-ci 2022 aurait du être le retour après deux années d'annulation pour cause de pandémie.

Mais elles souffrent d'une érosion constante pour cause de financement mais aussi de difficultés administratives. Ce qui était **une exception - passer sa scolarité primaire sans participer à une classe découverte et sa fameuse boum du vendredi soir ! - risque de devenir banal.**

C'est pourtant un moment très précieux pour tous les enfants et en premier lieu pour les 3 millions d'enfants qui ne partent jamais en vacances.

C'est un sujet dédaigné mais je crois qu'il devient vraiment nécessaire de redonner de la place à la nature dans la vie des enfants de façon volontariste. Soutenir tous les enseignants qui veulent l'intégrer dans leur pédagogie et lever les obstacles techniques et financiers, remettre encore davantage de nature en ville : ce sont de vrais choix de politique publique. **Car oui, laisser patouiller les petits dans la boue, escalader les arbres, organiser des courses d'escargots et faire des couronnes de pâquerettes c'est un rôle de parent mais c'est aussi très politique.**

Jeunesse et éco-anxiété :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/moselle/metz/l-eco-anxiete-une-angoisse-qui-touche-de-plus-en-plus-de-jeunes-je-suis-incapable-de-me-projeter-au-dela-de-2030-2326459.html>

[Éco-anxiété : une jeunesse face aux angoisses écologiques \(france24.com\)](#)

https://dailyup.etxstudio.com/articles/rn/fr/news_2281165/psycho/eco-anxiete-75-des-jeunes-dans-le-monde-trouvent-lavenir-effrayant

<https://www.leparisien.fr/societe/un-jeune-sur-deux-declare-souffrir-deco-anxiete-selon-une-etude-internationale-14-09-2021-ZZQ3JEJW4BEHJCLCWTRGOXYC3Y.php>

<https://www.nationalgeographic.fr/environnement/les-jeunes-generations-peuvent-elles-surmonter-leur-eco-anxiete>

https://www.lemonde.fr/campus/article/2022/01/04/l-ecoanxiete-une-crise-existentielle-pour-certains-adolescents_6108109_4401467.html

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/l-eco-anxiete-ce-mal-du-siecle-amplifie-par-la-crise-du-covid-19-20210810>

https://www.liberation.fr/environnement/climat/jeunes-eco-anxieux-on-ne-devrait-pas-se-demander-pourquoi-je-fais-des-etudes-si-cest-pour-mourir-dans-vingt-ans-20211029_A4A6OEF3J5EIDHTOSQDD5NFIZY/

[Ils souffrent d'éco-anxiété, la détresse due au réchauffement climatique | Psychologies.com](#)

[L'éco-anxiété, une angoisse salutaire ? | Psychologies.com](#)